

NE DOIT PAS ETRE PUBLIE, TRANSMIS OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT  
AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON

## Introduction en bourse de La Française de l'Énergie

- **Prix de l'Offre fixé à 27 € par action**
- **Emission de 1 388 889 actions nouvelles pour un montant de 37,5 millions d'euros**
- **Fonds levés pour financer l'acquisition de Gazonor, le remboursement de certains prêts d'actionnaires (dont un prêt consenti par EGLUK) et des investissements pour la mise en production des activités de gaz de charbon en Lorraine**
- **Valorisation de 137 M€**

**Forbach, France, le 10 juin 2016** – La Française de l'Énergie (« **La Française de l'Énergie** » ou la « **Société** »), acteur de référence dans le secteur du gaz en France, annonce aujourd'hui son introduction en bourse sur le compartiment C du marché réglementé d'Euronext à Paris (« **Euronext Paris** »), en levant 37,5 M€ par voie d'augmentation de capital.

Le prix de l'offre à prix ouvert (l'« **OPO** ») et du placement global (le « **Placement Global** », et ensemble avec l'OPO, l'« **Offre** ») a été fixé à 27 € par action. Au total le nombre d'actions émises s'établit à 1 388 889, permettant la réalisation d'une augmentation de capital de 37,5 M€. Sur la base d'un total de 5 065 174 actions à admettre aux négociations et d'un prix par action de 27 €, la valorisation de La Française de l'Énergie s'élève à 137 M€ à l'issue de l'opération.

Julien Moulin, Président-directeur général de La Française de l'Énergie déclare :

*« Nous sommes heureux de la réalisation de l'introduction en bourse de La Française de l'Énergie sur Euronext Paris. Nous tenons tout d'abord à remercier tous nos actionnaires historiques qui nous ont renouvelé leur confiance et ont démontré un soutien continu pour notre stratégie. Nous tenons également à remercier chacun de nos nouveaux actionnaires, particuliers ou professionnels, qui ont placé leur épargne et leur confiance dans notre projet unique qui permet de développer une production d'un gaz local plus propre, au bénéfice des territoires sur lesquels nous opérons. La qualité de la base d'investisseurs est un autre aspect positif de cette levée de fonds. Avec le financement de RGreen Invest, cette levée de fonds marque une étape importante dans notre stratégie de développement et va nous permettre de nous concentrer sur l'implémentation de notre développement en Lorraine et dans le Nord-Pas-de-Calais. »*

Le règlement livraison des actions émises au titre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global interviendra le 14 juin 2016. Les actions commenceront à être négociées sous forme de promesses d'actions à partir du 13 juin 2016 9h00 CET et ce jusqu'au 14 juin 2016. Les actions émises sur conversion des obligations convertibles émises par la Société, soit un nombre de 449 665 actions, seront émises le même jour. Les actions seront ensuite négociées sur Euronext Paris sous une ligne de cotation unique « **FRANCAISE ENERGIE** » dès l'ouverture des négociations le 15 juin 2016.

NE DOIT PAS ETRE PUBLIE, TRANSMIS OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT  
AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON

## CARACTERISTIQUES GENERALES DE L'OFFRE

- **Prix de l'Offre :**
  - 27 euros par action.
  
- **Répartition de l'Offre :**
  - 1 346 365 actions ont été allouées au Placement Global (soit environ 36,4 millions d'euros ou 72,7% des actions initialement offertes).
  - 42 524 actions ont été allouées à l'OPO (soit environ 1,1 millions d'euros ou 2,3% des actions initialement offertes), ce qui correspond à la totalité des actions demandées dans le cadre de l'OPO.
  
- **Taille de l'Offre et produit brut de l'Offre :**
  - 1 388 889 actions nouvelles ont été émises par la Société dans le cadre de l'Offre.
  - Le produit brut de l'émission des actions nouvelles est de 37,5 millions d'euros.
  
- **Actions émises sur conversion des obligations convertibles émises par la Société**
  - 449 665 actions nouvelles seront émises par la Société sur conversion des obligations convertibles.
  
- **Souscription des principaux actionnaires**
  - Comme indiqué dans la note complémentaire visée par l'AMF le 7 juin 2016 sous le numéro 16-231, Monsieur Julien Moulin, Monsieur Jean Chalopin (agissant pour son compte et pour le compte de certains des principaux actionnaires existants, dont ceux indiqués ci-dessous – hors M. Julien Moulin) ont souscrit à l'opération 398 369 actions nouvelles en complément de leur engagement de souscription tel que décrit dans la note d'opération visée le 23 mai 2016 sous le numéro 16-194 par l'Autorité des marchés financiers. Ainsi les souscriptions supplémentaires se répartissent de la manière suivante :

Investisseur / Actionnaire	Montant de l'engagement de souscription complémentaire
Jean Chalopin*	7 800 000 euros
Financière Gabriel (Jean-François Michaud)	2 000 000 euros
The Philippe Fund	200 000 euros
Julien Moulin	571 000 euros
Frédéric Durr	184 960 euros
<b>TOTAL</b>	<b>10 755 960 euros</b>

\* comme indiqué ci-dessous, M. Chalopin pourra céder une partie de ces actions à des actionnaires existants

- L'ensemble des actions souscrites par les actionnaires existants représentent au total 19,5 millions d'euros, soit 51,9% du montant brut de l'Offre. Le solde de l'offre a été souscrit par des actionnaires nouveaux, dont notamment le Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE).

## EVOLUTION DE LA COMPOSITION DU CAPITAL

- **A l'issue de l'introduction en bourse de la Société et de l'émission des actions nouvelles à émettre sur conversion des obligations convertibles, le capital social comprendra :**

5 065 174 actions existantes,



NE DOIT PAS ETRE PUBLIE, TRANSMIS OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT  
AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON

- Dont 1 388 889 actions émises dans le cadre de l'offre, et
- Dont 449 665 actions émises sur conversion des obligations convertibles.

En outre, 370 370 actions pourront être émises en cas d'exercice des bons de souscription d'actions émis par la Société concomitamment avec les obligations convertibles et détachés de celles-ci. Il n'existe pas d'autres instruments dilutifs à la date du présent communiqué.

- **La répartition du capital à l'issue de l'Offre et de l'émission des actions nouvelles émises sur conversion des obligations convertibles est la suivante :**

Actionnaires	Détenition à l'issue de l'Offre			
	Nombre d'actions	% du Capital	Nombre de droits de vote	% des Droits de vote
Chaldon Asia Limited (Famille Chalopin)	782 579	15,45%	782 579	14,31%
Deltec Bank	663 536	13,10%	663 536	12,13%
EGL UK	403 905	7,97%	807 810	14,77%
Maritime Manufacturers Associates (Hugues Lamotte & Associates)	350 000	6,91%	350 000	6,40%
Julien Moulin	267 290	5,28%	267 290	4,89%
Ginkgo Holdings Limited (Famille Durr)	238 076	4,70%	238 076	4,35%
Financière de Rosario et Financière Gabriel (Famille Michaud)	250 334	4,94%	250 334	4,58%
Crédit Mutuel du Nord Europe	185 185	3,66%	185 185	3,39%
<b>Total actionnaires historiques et nouveaux actionnaires significatifs</b>	<b>3 140 905</b>	<b>62,01%</b>	<b>3 544 810</b>	<b>64,82%</b>
Autres, et notamment: la famille Lorenceau, la famille Cromback, la famille Labruyere, famille Vaysse, Stahl Capital Ltd et divers clients de LCF Rothschild	1 440 968	28,45%	1 440 968	26,35%
Public	483 301	9,54%	483 301	8,84%
<b>Total</b>	<b>5 065 174</b>	<b>100,00%</b>	<b>5 469 079</b>	<b>100,00%</b>

Ainsi qu'indiqué ci-dessus, Monsieur Jean Chalopin, agissant pour son compte et pour le compte de certains des principaux actionnaires existants, a placé un ordre de souscription complémentaire pour un montant de 7,8 millions d'euros dans le cadre de l'Offre, représentant 288 888 actions nouvelles. Monsieur Jean Chalopin ayant agi pour le compte de certains autres actionnaires existants, il pourra céder une partie des 288 888 actions nouvelles ainsi souscrites dans le cadre de l'Offre à d'autres actionnaires existants de la Société.

#### Rappel des objectifs de la levée de fonds :

- Financer les dépenses de mise en production des activités de gaz de charbon en Lorraine ;
- Financer l'acquisition de Gazonor dans le Nord-Pas-de-Calais et la conversion de gaz de mine en électricité (l'autorisation réglementaire applicable en matière de droit minier a été réputée obtenue le 23 mai 2016) ;
- Financer le remboursement du prêt convertible consenti par EGLUK à la Société en 2014 et financer le remboursement des prêts d'actionnaires octroyés à la Société en février 2016.

#### Calendrier de l'opération – Prochaines échéances

13 juin 2016	▪ Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Paris sur une ligne de cotation unique intitulée « FRCAISE ENGIE PROM »
14 juin 2016	▪ Emission des actions nouvelles à émettre sur conversion des obligations convertibles ▪ Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global



NE DOIT PAS ETRE PUBLIE, TRANSMIS OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT  
AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON

15 juin 2016

- Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Paris sur une ligne de cotation unique intitulée « FRANCAISE ENERGIE »

### Codes d'identification des titres La Française de l'Energie

- Libellé : LA FRANCAISE DE L'ENERGIE
- Code ISIN : FR0013030152
- Mnémonique : LFDE
- Compartiment : Compartiment C
- Secteur d'activité ICB : 0530 – Producteurs de pétrole et de gaz
- Classification ICB : 0533 – Exploration et production

### Intermédiaires financiers



*Coordinateur Global, Chef de file et Teneur de livre*



*Co-chefs de file*



*Agent placeur*

Société Générale Corporate & Investment Banking, avec First Energy Capital, Pareto Securities et Aurel BGC, les « **Etablissements Financiers** ».

**Mise à disposition du prospectus** - Des exemplaires du prospectus visé par l'AMF, constitué du document de base enregistré par l'AMF le 14 mars 2016 sous le numéro I.16-009, de la note d'opération visée par l'AMF le 23 mai 2016 sous le numéro 16-194, de la note d'opération complémentaire visée par l'AMF le 7 juin 2016 sous le numéro 16-231 et du résumé du prospectus (contenu dans les notes d'opérations), sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de La Française de l'Energie (1 avenue Saint-Rémy, Esp. Pierrard, 57 600 Forbach) ainsi que sur les sites Internet de la Société ([www.francaisedelenergie.fr](http://www.francaisedelenergie.fr)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

**Facteurs de risques** – Les investisseurs sont invités à examiner attentivement les facteurs de risque décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de base et au chapitre 2 « Facteurs de risques liés à l'offre » de la note d'opération. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, la réputation, les résultats d'exploitation, la situation financière ou les perspectives d'avenir du Groupe. En outre,

NE DOIT PAS ETRE PUBLIE, TRANSMIS OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT  
AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON

d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par le Groupe à la date du visa de l'AMF sur le prospectus, pourraient produire le même effet défavorable.

### **À propos de La Française de l'Energie**

*La Française de l'Energie est une jeune entreprise innovante (label Bpifrance) dont le siège est situé à Forbach en Lorraine. Installée dans cette région depuis 2009, La Française de l'Energie est une PME dynamique composée de près de 20 personnes, déjà leader en matière d'évaluation des ressources gazières en France. Spécialiste du gaz de charbon, La Française de l'Energie a pu, grâce à une équipe technique expérimentée, démontrer la présence de ressources significatives de gaz dans les charbons des anciens bassins miniers français. Avec la production de cette énergie nouvelle génération, propre et stratégique, La Française de l'Energie entend construire un projet ambitieux autour d'un savoir-faire reconnu.*

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [www.francaisedelenergie.fr](http://www.francaisedelenergie.fr)

#### **Citigate Dewe Rogerson**

Relations investisseurs  
Antoine Denry  
antoine.denry@citigate.fr  
+ 33 1 53 32 78 95

#### **Citigate Dewe Rogerson**

Relations Médias  
Daiana Hirte  
daiana.hirte@citigate.fr  
+33 1 53 32 78 90



## NE DOIT PAS ETRE PUBLIE, TRANSMIS OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON

### Avertissement

*Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.*

*Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à La Française de l'Energie ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. La souscription ou l'achat d'actions La Française de l'Energie peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. La Française de l'Energie n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.*

*Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE, dans la mesure où cette Directive a été transposée dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen considérés (ensemble, la « Directive Prospectus »).*

*Le présent communiqué de presse constitue une communication à caractère promotionnel.*

*En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut intervenir qu'en vertu d'un prospectus ayant reçu le visa de l'AMF. S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans le ou les Etats membres concernés ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par La Française de l'Energie d'un prospectus au titre de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces Etats membres.*

*La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (une « authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à laquelle le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres de La Française de l'Energie sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres de La Française de l'Energie ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.*

*Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays (autre que la France). Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de La Française de l'Energie n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et La Française de l'Energie n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.*

*La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières au Canada, en Australie ou au Japon. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.*

